

MADAGASCAR

Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

Contenu

Introduction	2
Partie I: Supervision par le groupe multipartite	2
Membres du GMP et présences	3
Termes de Référence et pratiques du GMP	4
Réunions du GMP et procès-verbaux.....	8
Adoption par le GMP	8
Partie II: Participation du gouvernement.....	10
Contacts avec le collège au sens large	12
Utilisation des données	13
Signataires.....	14
Partie III: Participation des entreprises.....	15
Nominations au GMP	15
Contacts avec le collège au sens large	16
Utilisation des données	17
Obstacles à la participation.....	18
Partie IV: Participation de la société civile.....	19
Nominations au GMP	19
Contacts avec le collège au sens large	20
Utilisation des données	21
Obstacles à la participation.....	21
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes	24

Pour utilisation par l'équipe de Validation: Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes" 25

Période examinée : 9 juin 2020 au 30 juin 2023

Equipe de Validation :

Ahmed Zouari, responsable pays ; azouari@eiti.org

Hugo Paret, conseiller technique ; hparet@eiti.org

Date butoir : 1^{er} juillet 2023

Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collège et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

Partie I : Supervision par le groupe multipartite

L'objectif de cette [HYPERLINK](#) "mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019" [exigence](#) est d'assurer l'existence d'un Groupe multipartite indépendant capable d'exercer une supervision active et significative de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE qui équilibre les intérêts des trois

Auto-évaluation du groupe multipartite :

Entièrement atteint

Justification :

Participation effective et active du GMP.

Efforts déployés par chaque collège dans la mise en œuvre de l'ITIE

Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Membres du GMP et présences

1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Membre/ suppléant	Membre depuis le (MM/AA) Arrêté ou lettre de désignation	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (Juin 2020– Juin 2023)
Administration	Membre	Octobre 2022	RAKOTO Elie Clément	SGA	PRIMATURE	M	1
Administration	Suppléante	Octobre 2022	RAMINOSOA Arozoa	DLC	PRIMATURE	F	4
Administration	Membre	Octobre 2022	RAKOTONDRAVALY Désiré Alphonse	DGM	MMRS	M	5
Administration	Suppléante	Octobre 2022	RAZANAKOLONA Fenosoa	DRES	MMRS	F	18
Administration	Membre	Octobre 2022	VELONARIVO Pascal	DGRS	MMRS	M	15

Administration	Suppléante	Octobre 2022	NOMENJANAHARY Harivola	DSRRS	MMRS	F	20
Administration	Suppléante	Octobre 2022	RAJHONSON Zaratiana Finaritra	DB	MEF	F	3
Administration	Membre	Octobre 2022	RAZAFIARISON Jean Jugus	DGAT	MID	M	2
Administration	Membre	Octobre 2022	RAMIANDRISOA Tiarinisaina Olivier	DGEP	MEF	M	2
Administration	Suppléante	Octobre 2022	RAKOTO Andriamboavonjy Dimby	DEME	MEF	M	2
Administration	Membre	Juin 2022	SALAMA Jean Claude	DPDIDE	MEDD	M	0
Administration	Suppléante	Juin 2022	RAZAFINDRABE Rinah	DAPRNE	MEDD	M	1
Industries	Membre	Octobre 2022	BOARLAZA Lydia	Chair Person MCM	CMM	F	22
Industries	Membre	Octobre 2022	FITZGERALD Winifred	Ambatovy	MCM	F	19
Industries	Membre	Octobre 2022	LALAHARISAINA Elie Zo	PCM Organizer MOSA	APPAM	M	25
Industries	Membre	Octobre 2022	RATSIMANDRESY Odile	Représentant Résident Pura Vida	APPAM	F	19
Industries	Membre	Mai 2023	DANE Marcelle	CBTWNE	Non APPAM	F	22
Industries	Membre	Octobre 2022	RAMAHEFARIVO Jean Bruno	Base Toliara	CMM	M	2
Industries	Membre	Octobre 2022	M. MARQUETOUX Jean Luc	MADA AUST	CMM	M	15

Société Civile	Membre	Octobre 2022	RABENANDRASANA Clément	Secrétaire Exécutif	OSCIE	M	23
Société Civile	Membre	Octobre 2022	RAMAHERISON H. Valéry	Secrétaire Exécutif	TI-IM, PCQVP	M	15
Société Civile	Membre	Octobre 2022	RAZAKAMANARINA Ndranto	PCA	Alliance Voary Gasy, PCQVP	M	8
Société Civile	Membre	Juin 2022	RABEMIAFARA Lalao Manamirindra	Présidente	AIMIMA	F	12
Société Civile	Membre	Juin 2022	RALISON Andrianalisoa Vonimanitra	Ingénieur Géologue	Coalition des Ingénieurs Géologues Malagasy	F	1
Société Civile	Membre	Octobre 2022	ANDRIANALIZAH Tolojanahary	Inspecteur	Ordre des Journalistes	M	5
Société Civile	Membre	Octobre 2022	RAMANANTOANINA Ilaidama	Responsable Communication	Ordre de Ingénieurs	M	3

2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
Société Civile	IHARIANTSOA Christian	Octobre 2022	Personnelle	RAMAHERISON H. Valéry
Société civile	ANDRIATSIMAROFY Benjamin	Avril 2023	Personnelle	RATSIMBA RABEJAONA Nadia
Secrétariat Exécutif	RANDRIANANDRASANA Herinarahinjaka Eryck	Avril 2023	Changement du Statut	MARC Sergio Clerc
Administration	RANDIMBIARISOA Oliva Emmanuella	Décembre 2022	Limogeage	Néant

3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.

1. Un groupe de travail dans le but de la préparation d'une fiche technique lors de la communication verbale (Conseil de Ministre) en vue de l'élaboration du nouveau statut de l'EITI Madagascar

Etaient présents : RANDRIANANDRASANA Herinarahinjaka Eryck, RAZANAKOLONA Fenosoa, MARQUETOUX Jean-Luc, LALAHARISAINA Elie, RAKOTOSEHENO Solofo, NOMENJANAHARY Harivola, MARC Sergio Clerc, RAKOTOBÉ Mirana, RABENANDRASANA Clément;

2. Un comité technique en vue de la validation du Budget de l'EITI Madagascar: Cf PV du 09 février 2023

Etaient présents : RABEDAORO Rija (Conseiller Technique du Ministre), RAKOTOSEHENO Solofo ; RANJATOELINA Willy ; RANAIVO Muriella Aina et le Comité National ;

3. Un groupe de travail en vue d'une discussion sur la Propriété effective

Etaient présents : RAJOBSON Johary, RAKOTOMALALA Tahiry (Conseiller Technique du Ministre), les membres du GMP

4. Un groupe de travail en vue d'une discussion sur la divulgation de contrat

Etaient présents : RAKOTOMALALA Olivier (Champion); PELON Rémi (Banque Mondiale), WILLIAMS John et les membres du GMP

5. Un comité technique en vue de la planification des travaux relatives à la troisième validation et du plan du Rapport d'Avancement 2021-2022.

Etaient présents : BOARLAZA Lydia, LALAHARISAINA Elie, RAMAROSON Tovo et MARC Sergio Clerc

6. Un groupe de travail en vue de l'élaboration du plan du rapport d'avancement 2021-2022.

Etaient présents : RAKOTOBÉ Mirana, LALAHARISAINA Elie et le Secrétariat Exécutif.

7. Un groupe de travail pour la finalisation du synthèse du rapport assoupli et la préparation du rapport d'avancement 2021-2022.

Ont contribué dans les échanges par email : BOARLAZA Lydia, RABENANDRASANA Clément, RAKOTONDRAVALY Desiré, RANAIVO Muriella Aina et MARC Sergio Clerc.

Termes de Référence et pratiques du GMP

4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

DECRET N° 2023-335 du 30 mars 2023 fixant statut juridique de l'EITI-Madagascar
<https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/04/decret-2023-335-Fixant-le-Statut-juridique-EITI.pdf>

DECRET N° 2017-736 du portant institutionnalisation de l'EITI Madagascar et fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement
<https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/03/decret-2017-736-institutionnalisation-EITI.pdf>

Règlement intérieur du Comité National
<https://eitimadagascar.mg/wp/wp-content/uploads/2023/05/Reglement-Interieur-Comite-National.pdf>

5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.

- Décret N° 2023-335 du 30 mars 2023

- Règlement intérieur publié le 25 janvier 2018

6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.

Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
	<p><i>Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »)</i></p> <p>DECRET N° 2023-335 du 30 mars 2023 fixant statut juridique de l'EITI Madagascar</p>	<p><i>Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.</i></p> <p>Participation effective et active du GMP</p> <p>Efforts déployés par chaque collège dans la mise en œuvre de l'EITI</p>
Rôle, responsabilités et droits du GMP		
<p>Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.</p>	<p><i>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »]</i></p> <p>Article 5 du Décret 2023-335: Le Comité National est l'organe décisionnel de l'EITI Madagascar... il constitue le cadre multipartite de concertation et d'échange des parties prenantes à la transparence des industries extractives.</p> <p>Article 5 du Décret 2017-736</p>	<p><i>[Les rôles, responsabilités et droits ont-ils été respectés dans la pratique ?]</i></p> <p>Oui, l'article 5 est respecté dans la pratique toutefois</p>
<p>Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.</p>	<p>Article 7 du Décret 2023-335 : Outre le Champion EITI Madagascar, le CN est composé de 3 collèges... le nombre total de représentant s'élève à 24 ... dont 8</p>	<p><i>[Le code de conduite a-t-il été respecté dans la pratique ? Si des conflits d'intérêt sont apparus,</i></p>

	<p>representants du Collège Administration, 8 représentants du Collège Industries Extractives et 8 representants du Collège Société Civile ;</p> <p>Article 7 du Décret 2017-736</p> <p>Article 8 du Décret 2023-335: Les membres doivent être à même niveau de participer aux discussions et aux activités du Comité National.</p> <p>Article 8 du Décret 2017-736</p> <p>Article 11 du Règlement intérieur du Comité National : La qualité de membre du CN se perd pour les raisons suivantes... Il est pourvu au remplacement du membre suivant des modalités identiques à la désignation initiale du membre à remplacer...</p> <p>Article 11 du Décret 2017-736</p>	<p><i>comment ont-ils été traités ?]</i></p> <p>Les Codes de conduites ont été respectés</p>
Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre		
Adoption des plans de travail annuels.	<p><i>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »]</i></p> <p>Article 5 du Décret 2023-335</p> <p>Article 5 du Décret 2017-736</p>	<p><i>[Le GMP a-t-il adopté le dernier plan de travail ? Le cas échéant à quelle date ?]</i></p> <p>Le CN a adopté le dernier plan de travail suivant PV du 09 mars 2023</p>
Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.	<p>Article 7 du Décret 2023-335</p> <p>Article 7 du Décret 2017-736</p>	<p><i>[Le GMP exerce-t-il une supervision efficace de la mise en œuvre ?]</i></p> <p>Oui à travers les échanges avec le Secrétariat Executif, des réunions du Comité National et des divers</p>

		<p>Ateliers de dissémination entreprises par les différents collèges</p> <p><i>Le GMP a-t-il adopté les TdR et les Rapports ITIE ?</i></p> <p>Oui, le CN a contribué à l'adoption du TDR de l'administrateur indépendant et ainsi que des rapports ITIE comme le Rapport Assoupli 2019-2020 et de Rapport d'Avancement 2021 et 2022</p> <p><i>Le cas échéant à quelle date ?]</i></p>
Règles et procédures pour la gouvernance interne		
<p>Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.</p>	<p><i>[par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »]</i></p> <p>Article 11 du Décret 2023-335</p> <p>Article 11 du Décret 2017-736</p>	<p><i>[Tous les membres du GMP ont-ils eu la possibilité dans la pratique de présenter des points pour discussion ?]</i></p> <p>La discussion au sein du Comité National est ouverte et libre. Le mode privilégié est le consensus entre les trois collèges, outre la délibération en interne de chaque collègue en cas d'une prise de décision à distance.</p>
<p>Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants</p>	<p>Article 7 du Règlement Intérieur</p> <p>Par voie réglementaire : par un arrêté du Ministre en charge des Mines et des Ressources Stratégiques</p>	<p><i>[Indiquer la pratique dans la Partie I et dans les questionnaires spécifiques à chaque collègue.]</i></p> <p>Le Comité National par son Secrétariat Exécutif lance un appel à candidature ouverte (Site Web EITI/Parties prenantes et Réseaux Sociaux) pour les</p>

		poste vacants, et le collège concerné élit ses pairs et suppléants avant de procéder à la nomination par arrêté ministériel.
Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum	<p>Article 11 du Décret 2023-335</p> <p>Article 11 du Décret 2017-736</p> <p>Article 15 du Règlement intérieur : Le CN ne peut valablement délibéré que si les deux conditions cumulatives sont remplies...</p> <p>Article 16 du Règlement intérieur : Le CN délibère après les débats...Le consensus est le mode privilégié...</p>	<p><i>[Les procédures de prise de décisions ont-elles été suivies dans la pratique ? Le GMP a-t-il voté certaines décisions?]</i></p> <p>Oui, les procédures de prise de décisions ont été suivies</p>
Durée du mandat du GMP	<p>Article 9 du Décret 2023-335 : ... 4 ans renouvelable</p> <p>Article 9 du Décret 2017-736</p>	<p><i>[Les dispositions sur la durée du mandat des membres du GMP ont-elles été respectées dans la pratique ?]</i></p> <p>Non respectées, suite aux ralentissements des activités après la pandémie en 2021 (confinement)</p>
Indemnités journalières		<p><i>[Pendant la période examinée, des indemnités journalières ont-elles été versées pour les réunions du GMP ? Le cas échéant quel était le montant des indemnités par réunion et quel est le montant total versé ?]</i></p> <p>Non</p>
Fréquence des réunions		<i>[Combien de fois le GMP s'est-il réuni au cours de la période examinée ?]</i>

		25
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents		<p><i>[Quand les réunions ont-elles été annoncées ?</i></p> <p><i>En pratique, la convocation aux réunions est envoyée 5 jours avant la réunion mais cela dépend de la circonstance</i></p> <p><i>Combien de temps à l'avance les documents étaient-ils diffusés ?]</i></p> <p>En pratique, les documents de travail sont envoyés 5 jours avant la réunion mais cela dépend de la circonstance</p>
Rédaction de procès-verbaux		<p><i>[Existe-t-il des traces écrites des discussions du GMP pendant la période examinée ?]</i></p> <p><i>Procès-verbal</i></p>
Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner		

Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

Depuis janvier 2019 au 30 juin 2023

<https://drive.google.com/drive/folders/1Pzb3gq0qYdUIUlaXvP8CGIV1KnNy-0->

Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

27 Juin 2023

Partie II : Participation du gouvernement

L'objectif de cette [HYPERLINK](mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019) "mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019" [exigence](#) est d'assurer une direction gouvernementale complète, active et efficace pour la mise en œuvre de l'ITIE, à la fois en termes de direction politique de haut niveau et d'engagement.

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE du _au_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (disclosure@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

Auto-évaluation du groupe multipartite.

En grande partie atteint

Justification :

Engagement financier du gouvernement à travers la quote-part pour l'EITI Madagascar dans le Frais d'Administration du BCMM (Décret 2020-1000).

Adoption du nouveau statut de l'EITI en EPA afin d'assurer un financement pérenne du gouvernement.

Engagement du Gouvernement à travers l'Article 297 du nouveau Code Minier 2023 sur l'obligation de rendre publique les informations relatives à la propriété effective et tous les contrats et licences.

Magré les inquiétudes du GMP sur la participation des membres du CN, après renouvellement de leurs mandats, le collège s'est démarqué par sa participation effective par rapport aux exigences de l'EITI.

L'engagement politique du gouvernement est à renforcer suite au processus d'adoption du nouveau statut de l'EITI et la régularisation des arriérés du Secrétariat National.

1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

Midi Madagasikara du 20/06/23

Par ailleurs, plus que jamais engagé pour la transparence du secteur minier, le gouvernement a pris la décision de donner à ITIE Madagascar, le statut d'établissement public à caractère administratif. Une mesure permettra au ministère de l'Economie et des Finances, de transférer des fonds pour assurer le fonctionnement de l'ITIE Madagascar. Cet établissement dispose d'un agent comptable qui est responsable de la gestion des finances publiques et du transfert de ces fonds de l'ITIE. Une garantie de pérennité de la structure de gestion de l'ITIE, en somme.

<https://midi-madagasikara.mg/itie-madagascar-bien-placee-pour-une-troisieme-validation/>

Agence Ecofin du 14 juin 2023

La validation et la pérennité de l'ITIE exigent des mesures plus précises. Cependant, je suis ravi de vous informer que nous sommes sur la bonne voie. Nous sommes réellement optimistes quant à la validation et à la pérennité de l'ITIE. Nous travaillons activement pour répondre aux exigences et nous sommes confiants quant à notre capacité à assurer la pérennité de cette initiative importante.

<https://www.agenceecofin.com/investissement/1406-109274-dr-olivier-herindrainy-rakotomalala-la-transparence-du-secteur-extractif-a-ete-positive-pour-madagascar-des-2022?fbclid=IwAR1CTJe9JcOYHMBiOPjObUdzm4A0MPFgVSvFW5w9G4VAjZYP9OVZWf35IVo>

Midi Madagasikara du 14/02/2023

Jeudi dernier, le comité national EITI s'est réuni pour préparer la troisième validation pays. Une réunion qui a vu la présence des émissaires de la banque mondiale et sous l'égide du ministre des mines et des ressources stratégiques, Herindrainy Olivier Rakotomalala. Ce dernier a souligné que Madagascar a déjà déployé de nombreux efforts en termes d'engagement de l'Etat pour la transparence des industries extractives. « Et à travers les actions concrètes, les parties prenantes, notamment l'Administration, continuent à renforcer leurs engagements dans ce sens » soutient-il.

<https://midi-madagasikara.mg/transparence-dans-les-industries-extractives-lamelioration-du-score-eiti-sur-la-bonne-voie/>

Midi Madagasikara du 13/07/22, p.03

Engagement. Si l'évaluation débouche à l'appréciation « progrès satisfaisant », Madagascar gagnera en image en matière d'attractivité relative aux investissements dans le secteur extractif, a souligné le ministre, hier. « L'Etat va alors s'engager dans ce sens », a-t-il affirmé.

<https://midi-madagasikara.mg/gouvernance-la-transparence-toujours-comme-credo-dans-la-gestion-des-ressources-extractives/>

2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.

RAKOTOMALALA Herindrainy Olivier, Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques (27 avril 2022 – à ce jour)

NTSAY Christian, Premier Ministre chef du Gouvernement, Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques par Intérim (août 2021 – avril 2022)

RAVOKATRA Fidiniavo, Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques (29 janvier 2020 – 27 avril 2022)

3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
Il appartient aux Ministres concernés de désigner leurs représentants respectifs	Il appartient aux Ministres concernés de désigner leurs représentants respectifs

4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée
Il appartient aux Ministres concernés de désigner leurs représentants respectifs	Il appartient aux Ministres concernés de désigner leurs représentants respectifs

5. Ressources du gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

Allocation de fonds dans le budget du Ministère en charges des mines pour le financement de l'EITI Madagascar : une subvention provenant de l'Etat de MGA 138,250,000 pour le paiement des arriérés de 2020 en 2021 (salaire, indemnités et fonctionnement), et de MGA 152,000,000 pour le paiement des arriérés 2021 en 2022, viré sur le compte de l'EITI Madagascar ;

Détachement de 4 fonctionnaires et 2 personnes d'appui du ministère en charge des mines pour le personnel du secrétariat exécutif, d'un agent comptable et d'un délégué de contrôle financier du ministère en charge des finances ;

Mise à disposition de local de bureau ;

Quote-part de frais d'administration minière du BCMM ;

Part de la redevance minière ;

6. Efforts menés par le gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

Arrêté portant participation obligatoire des Sociétés minières et pétrolières-amont travaillant à Madagascar à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ou ITIE/EITI dans le cadre de la réalisation des rapports Assouplis 2019 et 2020 ;

Consultation des entreprises extractives et de la Société Civile pour l'élaboration du Projet de Loi sur le Code Minier ;

Article 293 du Projet de Loi sur la Reforme du Code Minier pour rendre publiques les informations relatives à la propriété effective et de rendre publics tous les contrats et licences conclus ou modifiés ;

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Le Champion, le représentant du Champion et le Chef de file du collège Administration a été mise en place pour assurer la Coordination du Collège	Mise en place du représentant du Champion (Note 003-MMRS-Min) pour être en contact avec les membres de l'Administration	Utilisation du Groupe WhatsApp pour les communications

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Consultation des membres organisée au sein de chaque collège et à travers les réunions du Comité National ; Echange par email

Utilisation des données

5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

Les données EITI ont été utilisées dans:

- la refonte du Code Minier 2023 : inclusion de l'Article 297 dans le Chapitre XI du Code ;
- la révision de la convention d'établissement de QMM ;
- la sensibilisation et partage des données et informations pendant les réunions et rencontres avec les ONGs œuvrant pour la gestion de l'environnement et les responsables de différents projets (dans le cadre de la mise en œuvre de la

- convention de Rio sur le changement climatique et les biodiversités, projet Combo concernant la hiérarchisation des mesures en terme de biodiversité,...);
- élaboration des Lois des Finances dans les années couvertes par les rapports ;

Autres utilisations des données EITI:

- élaboration du rapport de performance 2022 du programme dédié au développement du Secteur Pétrolier amont ;
- suivi des activités réalisées par les Compagnies pétrolières en terme de RSE et les Communes bénéficiaires ;

Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
RAKOTO Elie Clément	clemsrakoto@yahoo.fr	25 Juin 2023	
RAMINOSOA Arozoa	arozoaram@gmail.com	25 Juin 2023	
RAKOTONDRAVALY Désiré	drakotondravaly@yahoo.fr	25 Juin 2023	
RAZANAKOLONA Fenosoa	fenosoarazanakolona@gmail.com	25 Juin 2023	
VELONARIVO Pascal	vpc_v@yahoo.fr	25 Juin 2023	
NOMENJANAHARY Harivola	Harivola.nomenjanahary@yahoo.fr	25 Juin 2023	
RAJHONSON Zaratiana Finaritra	db@dgfag.mg ; todisoa.fabiola@gmail.com	25 Juin 2023	
RAZAFIARISON Jean Jugus	rjugus@gmail.com	25 Juin 2023	

RAMIANDRISOA Tiarinisaina Olivier	olivier.dgep@gmail.com	25 Juin 2023	
RAKOTO Andriamboavonjy Dimby	drakoto.deme@gmail.com	25 Juin 2023	
SALAMA Jean Claude	sjc.claude@gmail.com	25 Juin 2023	
RAZAFINDRABE Rinah	rarinah@yahoo.fr	25 Juin 2023	

Partie III : Participation des entreprises

L'objectif de cette [HYPERLINK "mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019"](mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019) exigence est d'assurer que les entreprises extractives sont pleinement, activement et efficacement engagées dans l'ITIE, à la fois en termes de divulgations et de participation aux travaux du groupe multipartite, et que le gouvernement assure un

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Entièrement atteint

Justification :

Participation effective et active aux réunions du GMP

Collaboration étroite avec les autres membres du GMP

Engagement indéfectible en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE à Madagascar

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE du_au [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (disclosure@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<p>Suivant l'Article 7 du Décret 2017-736 en date du 30 août 2017 et l'Article 7 du Décret 2023-335 en date du 31 mars 2023 :</p> <p>(02) représentants d'entreprises pétrolières amont, élues parmi les membres de l'Association Professionnelle du secteur Pétrolier Amont de Madagascar (APPAM)</p> <p>(01) représentant d'une entreprise pétrolière amont non membres de l'APPAM, élue par ses pairs</p> <p>(04) représentants d'entreprises minières, élues parmi les membres de la Chambre des Mines de Madagascar</p> <p>(01) représentant d'entreprises minières non membres de la Chambre des Mines de Madagascar, sélectionnée à la suite d'un appel à candidatures.</p>	<p>Désignation des représentants de l'APPAM par Lettre LET 002/22-APPAM/PRT suite à une élection interne.</p> <p>Désignation des représentants de la Chambre des Mines de Madagascar par Lettre suite à une élection interne.</p> <p>Désignation des représentants des compagnies non-membres de l'APPAM suite à la confirmation par l'OMNIS.</p> <p>Un premier appel à candidature a été lancé en 2023. Suite à la rédaction des termes de références par le Secrétariat National et valide par le Comité National, un deuxième appel à candidature a été diffusé en mai 2023. Les procédures de sélection sont actuellement en cours de validation par le Comité National.</p>

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
<p>Aucune procédure explicite le remplacement des membres du GMP à part les Décrets susmentionnés.</p>	<p>Dans le cas échéant, le remplacement des membres se conforme aux Articles des Décrets susmentionnés et suivant fonctionnement de chaque sous-collège.</p>

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Chaque association APPAM / CMM dispose de son fonctionnement propre avec des réunions périodiques comme les Assemblées Générales Ordinaires ou son système de mise à jour.</p> <p>Des groupes de travail peuvent se former également avec des représentants du collège pour travailler sur des sujets spécifiques tels que le soutien au Secrétariat National pour l'élaboration du plan de travail annuel</p> <p>Outre les activités menées en petit comité, le Collège des Industries Extractives élargie (APPAM, non-APPAM et CMM) se réunit occasionnellement pour débattre de situation critique sur la mise en œuvre de la norme ITIE.</p>	<p>Les représentants consultent et informent régulièrement les membres des associations (APPAM/CMM) par courriel ou réunions plénières.</p> <p>A part les questions ponctuelles, les représentants communiquent aux membres des associations par le biais de rapport semestriel. Pour les décisions engageant les membres, des réunions spécifiques sont tenues pour chaque association et les représentants s'en tiennent aux résolutions adoptées.</p> <p>Les réunions du Collège élargi sont tenues suite à l'initiative des membres du Collège des Industries extractives et après consultation de chaque association.</p>	<p>Mise à jour régulière des membres des associations par rapport aux activités de l'ITIE : transmissions de rapports annuels sur les travaux de l'EITI : 2020, 2021, 2022.</p> <p>Information ponctuelle par rapport à des événements urgents: situation recrutement secrétaire exécutif (août 2020), point de gouvernance du secrétariat exécutif (avril 2021), partage appel à manifestation d'intérêt pour la revue juridique de la transparence des contrats (mai 2021), amendement des statuts de l'EITI (décembre 2022), amendement des statuts EITI (avril 2023) etc.</p> <p>Sensibilisation et participation des membres aux activités spécifiques : table ronde des partenaires sur la transparence des contrats (décembre 2020), consultation sur la divulgation systématique (août 2021), consultation sur les obstacles</p>

		<p>juridiques a la divulgation des contrats (septembre 2021), participation aux rapports assouplis (novembre 2021)...</p> <p>Activités conjointes entre membres APPAM/CMM/non-APPAM : réunion et rédaction lettre au Premier Ministre relatif à la situation de l'EITI Madagascar (septembre 2021) réunion relatif à la situation de la mise en œuvre de la norme EITI (mai 2022), discussion relatif à la préoccupation de EITI International vis-à-vis de la troisième validation (mai 2023)...</p> <p>Soutien des membres du Collège des Industries Extractives au Secrétariat National : soutien dans l'élaboration des plans de travail (décembre 2022), préparation de la validation (mai 2023). Validation par les membres du Collège et les représentants de l'APPAM et CMM de poursuivre les activités de soutien au Secrétariat National formalise par un task force compose par des représentants de la CMM et l'APPAM (avril 2023).</p>
--	--	---

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Le dernier plan de travail prend en compte les opinions et recommandations du collège au sens large. Les priorités et préoccupations du collège élargi ont été réaffirmées durant les phases d'élaboration du plan de travail.

Utilisation des données

5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Les données relatives à l'ITIE sont souvent utilisées par le collège des Industries Extractives. Comme par exemple, la Chambre des Mines utilise régulièrement les données ITIE dans sa communication et étude relative au secteur. De même les compagnies peuvent également utiliser les données dans leur communication. C'est par exemple le cas de compagnies minières tel qu'Ambatovy.

Obstacles à la participation

6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (disclosure@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

NON APPLICABLE.

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
BOARLAZA Lydia	rafidinarivoboarlaza@gmail.com	30/06/2023	
FITZGERALD Winifred	winifred.fitzgerald@ambatovy.mg	30/06/2023	
DANE Marcelle	dane@moov.mg	30/06/2023	
LALAHARISAINA Elie Zo	Elie.lalaharisaina@madagascaroil.com	30/06/2023	
MARQUETOUX Jean Luc	jl.marquetoux@blackearthminerals.com.mg	30/06/2023	
RAMAHEFARIVO Jean Bruno	jramahefarivo@basetoliara.mg	30/06/2023	

Partie IV : Participation de la société civile

L'objectif de cette [HYPERLINK](mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019) "mailto:https://eiti.org/fr/eiti-standard-2019" [exigence](#) est d'assurer que la société civile est pleinement, activement et efficacement engagée dans le processus ITIE, et qu'il existe un environnement favorable à cet effet. La participation

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE du _au_ [insérer les dates de la période examinée]. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation (disclosure@eiti.org) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour

Auto-évaluation du groupe multipartite.

Dépassé

Justification :

L'OSC s'est organisée pour nommer les membres manquants au niveau de son collègue

Participation effective et active à toute les réunions

Organisation des différents ateliers sur le secteur avec

l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (date de début de la Validation). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires

Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
Sélection des deux (02) représentants issus de la Plateforme des Organisations de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE). La procédure de nomination des membres du GMP est régie par le décret fixant le statut juridique de l'EITI Madagascar ainsi que son règlement intérieur .	<p>A l'expiration de mandat du groupe multipartite en avril 2022, la procédure de renouvellement des deux (2) représentants de la plateforme des Organisations de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE) a été faite comme suit :</p> <p>1-Appel à candidatures : Un appel à candidatures était lancé en mai 2022 aux membres de l'OSCIE : deux candidats avaient manifesté de l'intérêt.</p> <p>2-Vote : -Un vote en ligne a été enclenché à titre de confirmation. -Les deux candidats ont été confirmés par les membres pour représenter cette plateforme au sein du Comité National pour les quatre prochaines années.</p> <p>3-Procès-Verbal : Une lettre de nomination a été envoyée au Secrétaire Exécutif de l'ITIE en date du 25 mai 2022 Autres : TDRs de l'appel à candidatures, résultat de vote (PJ1)</p>

<p>Deux (02) représentants d'organisations élues parmi les organisations membres de la coordination nationale de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez Madagascar (PCQVP Madagascar)</p> <p>La procédure de nomination des membres du GMP est régie par le décret fixant le statut juridique de l'EITI Madagascar ainsi que son règlement intérieur.</p>	<p>A l'expiration de mandat de membres du Comité National ITIE Madagascar et à la suite d'une lettre de demande du Champion pour la nomination des nouveaux représentants de la coalition PCQVP Madagascar, TI-MG et AVG ont été reconduits en tant que représentant de la coalition au sein du collège de la Société Civile EITI.</p> <p>Ces deux membres ont été reconduits par le Bureau Exécutif de la Coalition du fait de leurs expériences en matière du secteur des industries extractives.</p> <p>PJ2 : PV de nomination des nouveaux représentants de la coalition PCQVP Madagascar au sein du collège de la société civile du comité national ITIE Madagascar le 13 mai 2022.</p>
<p>Un (01) représentant des journalistes, élu par l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM).</p> <p>La procédure de nomination des membres du GMP est régie par le décret fixant le statut juridique de l'EITI Madagascar ainsi que son règlement intérieur.</p>	<p>Pour la première fois depuis l'adhésion de Madagascar à l'ITIE, un représentant des Journalistes de Madagascar a siégé au sien du Comité National ITIE.</p> <p>La sélection a été faite par la Présidente de l'ordre des Journalistes après avoir consulté ses pairs journalistes, tout en considérant deux critères : 1) les expériences en matière de rédaction d'articles dans le secteur des industries extractives et 2) l'intégrité.</p> <p>PJ3 : Procès-Verbal de nomination</p>
<p>Un (01) représentant des ingénieurs, élu par l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar. Journalistes de Madagascar (OJM).</p> <p>La procédure de nomination des membres du GMP est régie par le décret fixant le statut juridique de l'EITI Madagascar ainsi que son règlement intérieur.</p>	<p>Le représentant a été désigné par le Président de l'Ordre des Ingénieurs de Madagascar après avoir consulté ses pairs ingénieurs, en considérant trois critères : expériences en matière du secteur des industries extractives, intégrité et disponibilité.</p> <p>PJ4 : Procès-Verbal de nomination</p>
<p>Deux (02) représentants d'autres organisations de la Société Civile ni OSCIE et ni PCQPV :</p> <p>La procédure de nomination des membres du GMP est régie par le décret fixant le statut juridique de l'EITI Madagascar ainsi que son règlement intérieur.</p> <p>La sélection se fait à travers un appel à candidatures.</p>	<p>En 2020 et 2022, la sélection des deux représentants a été faite comme suit:</p> <p>1-Appel à candidatures :</p> <p>Un appel à candidatures était lancé aux Organisations de la Société Civile actives dans la gouvernance des ressources naturelles et autres Organisations de la Société Civile intéressées.</p> <p>2-Vote</p>

	<p>-Une procédure de vote a été engagée (lors forum des Organisations de la Société Civile en novembre 2022 et de la formation Organisations de la Société Civile sur la norme ITIE en septembre 2020)</p> <p>-La candidature féminine a été fortement recommandée.</p> <p>-Trois candidats avaient manifesté de l'intérêt.</p> <p>-Deux candidats qui avaient récolté plus de voix ont été élus comme représentants.</p> <p>3-Procès-Verbal de nomination :</p> <p>PJ5 : Réf : Procès-verbal de nomination et fiche de présence et TDRs</p>
--	--

2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la Société Civile	Pratique pendant la période examinée
<p>La procédure de remplacement des membres du GMP en plein mandat n'est pas stipulée clairement dans le décret fixant le statut juridique de l'EITI Madagascar ni dans son règlement intérieur.</p>	<p><i>Procédure de remplacement des représentants de l'OSCIE suite à une démission :</i></p> <p>Suite à la démission des deux membres de l'OSCIE en mai 2020 et d'un membre en février 2023, au Comité National ITIE en plein mandat, la procédure de leur remplacement a été faite comme suit :</p> <p>Appel à candidatures :</p> <p>1- Un appel à candidatures était lancé aux entités membres de cette plateforme.</p> <p>Vote :</p> <p>2-Les candidats intéressés faisaient l'objet d'une procédure de vote en ligne par les membres.</p> <p>3-Ceux qui avaient récolté plus de voix étaient élus.</p> <p>Remise de lettre de nomination :</p> <p>4-Des lettres de nomination ont envoyées au Secrétariat Exécutif de l'ITIE 24 juillet 2020 et juin 2023- (PJ6)</p>

	<p><i>Procédure de remplacement des deux représentants de PCQPV suite au problème interne.</i></p> <p>Le 23 juin 2020, Les membres de la coalition PCQVP Madagascar s'est réuni en Assemblée Général pour constituer son nouveau bureau de coordination pour un mandat de 2 ans (2020-2022). Le 17 juillet 2020, une réunion a été tenue par le nouveau bureau de Coordination de cette Coalition pour remplacer l'UNMDH et Taratra qui n'étaient plus actifs au sein de la coalition.</p> <p>A l'issu de cette réunion, Transparency International – Initiative Madagascar (TI-MG), représenté par son Chargé de projets Mines et Foncier ; ainsi que Alliance Voahary Gasy (AVG), représenté par son Président, ont été nommés pour représenter la coalition PCQVP Madagascar pour le mandat restant.</p> <p>Le procès-verbal de la réunion a été par la suite transféré aux membres du collège de la Société Civile, aux membres du Comité National ITIE Madagascar, et au Secrétariat International ITIE</p> <p>PJ7 : PV de nomination des nouveaux membres de la coalition PCQVP Madagascar au sein du collège de la société civile du comité national ITIE Madagascar, 20 juillet 2020 (en annexe)</p> <p>Procédure de remplacement d'un représentant de PCQPV suite à une démission</p> <p>À la suite de la démission du représentant de TI-MG survenu en mars 2021, le nouveau chargé de projet Mines de TI-MG a été nommé d'office le 07 juin 2021. La coordonnatrice nationale de la Coalition PCQVP Madagascar a par la suite transféré la lettre de nomination aux membres du Collège de la Société Civile, aux membres du Comité National ITIE Madagascar et au Secrétariat International ITIE.</p> <p>PJ8: PV de nomination des nouveaux représentants de la coalition PCQVP Madagascar au sein du collège de la société civile du comité national ITIE Madagascar, 07 juin 2021</p>
--	--

Contacts avec le collège au sens large

3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
Le collège de la société civile ne dispose d'une structure propre à lui-même à l'heure actuelle pour la coordination sur les questions ITIE.	Les contacts avec le collège de la société civile se fait principalement par l'intermédiaire de leurs adresse électroniques professionnelles respectives et leur téléphone	<p>Du juillet 2020 et à octobre 2022, 03 réunions du collège ont été organisées via zoom pour discuter de l'organisation interne et les questions sur ITIE :</p> <p>-Evaluation de l'ex Secrétaire Exécutif de l'ITIE : 27 aout 2021 et le 13 octobre 2022, (PJ9 échange de mail entre collège Compte rendu du réunion du collège, et Fiche d'évaluation)</p> <p>-Réunion du 29 juin 2020 sur la présentation de la situation de Madagascar (les défis et travaux) et élection du Chef de file du collège de la société civile (PJ10PV de la réunion)</p> <p>- Réunion du collège du 01 septembre 2020 au sujet du processus de recrutement du secrétaire exécutif de l'ITIE Madagascar (PJ11échange de mai entre collège et PV et lettre ouverte à Mr le Champion)</p> <p>Les membres du collège ont eu recours à l'utilisation de l'application téléphonique « WhatsApp » comme</p>

		<p>deuxième moyen de communication entre les membres en raison de sa praticabilité.</p> <p>Ainsi, une discussion de groupe sur WhatsApp dénommée « Collège OSC ITIE » a donc été créé à cet effet le 01 décembre 2022. Avant cette date, les échanges ont été principalement effectués via courriels électronique.</p> <p>Le groupe de discussion a permis aux membres d'organiser plus facilement les réunions en ligne, de partager et recevoir plus rapidement les informations, de récolter les avis et de demander l'aval / la validation de tous les membres prise de décision. La discussion est faite en langue locale (Malagasy) et les principaux points discuté et validés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">-Validation du nouveau statut de l'ITIE Madagascar : EPA-Nomination du représentant de la Société Civile pour participer à la conférence mondiale au Dakar Sénégal du 13 et 14 juin derniers-Donner une feu vert/plein pouvoir au Chef de file de participer au dépouillement des dossiers de candidatures dans le cadre du recrutement du DE de l'ITIE Madagascar
--	--	---

4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Le collège de la Société Civile a émis des commentaires et suggestions d'amélioration sur les documents ci-après :

Le dernier Plan de Travail de l'ITIE (2023)

Le 09 février 2023, les membres du collège de la Société Civile ont émis des commentaires et suggestions d'amélioration sur le dernier Plan de Travail de l'ITIE. (2023) :

Modifications sur quelques lignes budgétaires du PTA 2023 : 1) zéro budgeting pour certaines activités, 2) réduction de 25% le budget proposé initial proposé par le Secrétariat Exécutif du fait de la situation financière de l'ITIE Madagascar (Proposition en format Excel, PV de la réunion du CN le 09 février 2023)

Priorisation des activités liées au propriétaire effective et à la transparence des contrats à procéder à leur publication

Et également, il a été rappelé par les représentants de la société civile de prioriser dans le PTA 2023, la régularisation des arriérées du Secrétariat Exécutif de l'ITIE

Prendre part à la mise en œuvre du PTA: responsables de la Conception de guide de lecture du rapport de réconciliation ITIE pour fin de dissémination et de l'organisation d'un débat sur la filière aurifère

Le Chef de file a également apporté des points d'amélioration lors de sa participation à la réunion du comité restreint en vue d'affiner le PTA (PV de réunion comité restreint en février 2023)

Le dernier examen annuel des résultats et impacts (2021-2022) :

1-Le collège de la société civile a apporté ses contributions lors l'élaboration du rapport de cet examen annuel mené par un consultant (EY) :

2-Donner des exemples concrets sur de l'utilisation des données ITIE : mémoire licence (IEP en 2021), débat télévisé en mars 2022, étude sur la contribution fiscale des Industries extractives pour la période 2010-2020.

3-Donnez de l'information sur des évènements de sensibilisation organisés se basant sur les divulgations ITIE. : formations sur la Norme ITIE et sur les ressources minières et stratégiques (conférence, atelier de formation, atelier de sensibilisation et d'éducation, formation...) pour le public, les OSC, les CTD

4-Validation du rapport (PV réunion CN en avril 2022)

Utilisation des données

5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

I-Les actions conduites par la plateforme OSCIE en collaboration avec les membres du collège:

A-plaidoyer et d'interpellation en utilisant les données ITIE :

1-Publication d'une note de réflexion conçue par l'OSCIE en aout 2020, relative au dynamisme du secteur des industries extractives à Madagascar, suite à la pandémie de COVID -19 (<https://www.facebook.com/OSCIEOsc>; PJ 12 Note en version Pdf)

2-Les Organisations de la Société sur les Industries Extractives et PCQPV Madagascar insistent sur la nécessité de réviser le code minier à travers un communiqué de presse (<https://www.facebook.com/OSCIEOsc/photos/a.112444943454542/409558577076509/>, PJ 13 Communiqué de presse le 21 novembre 2020)

3-Travaux de réflexion menées par trente Organisations de la Société Civile actives dans la gouvernance des ressources naturelles en vue d'une action de plaidoyer sur : le processus de divulgation des contrats, la transparence des mouvements des permis miniers et, les dépenses extra charges de l'OMNIS selon le rapport ITIE 2017-2018 (PJ 14 Rapport formation sur la norme ITIE le 30 septembre 2020 à Antananarivo)

4-Lettre ouverte des Organisations de la Société Civile adressée aux autorités sud-africaines sur l'affaire 73,5kg d'or exportés illicitement de Madagascar à Johannesburg (PJ 15 lettre ouverte en date du 26 janvier 2021 adressée à son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Sud-Africaine à Madagascar.)

5-Pour plus d'éclaircissement sur la suppression de l'IGM (Institut de Gemmologie de Madagascar) : PJ 16 communiqué en date du 07 mai 2021

6-Réclamation de paiement du cumul des ristournes d'exportation d'or d'un montant de 184 936 000 MGA dédiées aux six communes dans le district de Miandrivazo (PJ 17 communiqué

conjoint maires dans le district de Dabolava et Organisations de la Société Civile le 17 juin 2021)

7-L'OSCIE plaide pour le maintien du processus de révision du code minier et la hausse du taux de redevance minière martelée. **Disponible sur:**

<https://lexpress.mg/19/07/2021/secteur-extractif-la-hausse-des-redevances-minieres-martelee/?fbclid=IwAR2kTHRJSDiTGDPwCuFs9o76pFDpt4bESoWvHys8DA-Sy3HY3qo-QrsEXw>

8-Inquiétudes de la Société Civile au sujet de la gouvernance du secteur extractif à Madagascar, notamment la suspension du processus de révision du code minier suite au remaniement ministériel en août 2021 (PJ 18 communiqué conjoint, OSCIE, ARADIA, PCQVP, TI-MG en date du 25 octobre 2021). **Disponible sur:**

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=612753496757015&set=pcb.612756550090043> ;

<https://lexpress.mg/25/10/2021/secteur-extractif-lor-toujours-exploite-et-commercialise/?fbclid=IwAR3GDk8WEUFYhyS0ERSkrCn84QbLnkzRQlfKBKIkOZwaOePASnq4TsmS0Jg>

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211027-madagascar-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-d%C3%A9nonce-une-gestion-opaque-du-secteur-minier?fbclid=IwAR2q901HtqkUeCAvzUBfYUyRwobBHcsMygsvTJD_G_bo3cku9EoiR15I5C8

9-Les organisations de la société civile du secteur extractif appellent l'Etat à justifier sa décision de suspension des transferts des redevances et ristournes versées par Ambatovy auprès des communes bénéficiaires : Pour la levée de suspension du versement des ristournes minières du projet Ambatovy aux bénéficiaires (CTDs). **Disponible sur:**

<https://2424.mg/projet-minier-les-organisations-de-la-societe-civile-du-secteur-extractif-appellent-letat-a-justifier-sa-decision-de-suspension-des-transferts-des-redevances-et-ristournes-versees-par-amba/>

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20221217-projet-ambatovy-%C3%A0-madagascar-les-localit%C3%A9s-touch%C3%A9es-r%C3%A9clament-leur-d%C3%BB-sur-les-ristournes-mini%C3%A8res>

<https://web.facebook.com/OSCIEOsc/posts/898504041515291/>

10-Un nouveau processus de révision du code minier enclenché, les organisations de la société civile sur les industries extractives insistent sur une démarche inclusive et participative (communiqué en date du 27 juin 2022) :

<https://2424.mg/secteur-extractif-un-nouveau-processus-de-revision-du-code-minier-enclenche-les-organisations-de-la-societe-civile-sur-les-industries-extractives-insistent-sur-une-demarche-inclusive-et-participati/?fbclid=IwAR1MLygwOaVjjPRty24Yy61ViD36UjLwwf8or3udqwiErUW0338N7086SAQ>

11-Améliorer le cadre de développement du secteur minier : la parole à la Société Civile
(Communiqué en novembre 2022)

<https://www.wwf.mg/?7514966/Ameliorer-le-cadre-de-developpement-du-secteur-minier-la-parole-a-la-Societe-Civile>

12-La société civile polit l'avant-projet de loi du Code minier (article de presse en date du 10 décembre 2022) , (PJ 19 *mémoire des Organisations de la Société Civile*)

<https://lexpress.mg/10/12/2022/secteur-extractif-la-societe-civile-polit-lavant-projet-de-loi-du-code-minier/>

13-La position de la société civile sur le projet de loi portant refonte du code minier :
satisfaction et mise en garde :

<https://lexpress.mg/07/06/2023/assemblee-nationale-le-nouveau-code-minier-passe-en-deuxieme-lecture/>

14-Pour un modèle fiscal du projet d'exploitation d'ilménite de QMM qui répond aux attentes
de la population Malagasy sans pour autant déconstruire sa rentabilité et sa profitabilité.
Disponible sur:

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230608-des-discussions-autour-du-futur-r%C3%A9gime-fiscal-de-la-principale-mine-de-madagascar>

B-Sensibilisation-formation

1-Organisation des sessions de formation sur la norme ITIE et actions de sensibilisation sur
la contribution économique du secteur des industries extractives pour:

- 30 Organisations de la Société Civile nationales en septembre 2020 (**PJ14 : rapport de formation le 30 septembre 2020**);
- 15 Organisations de la Société Civile, 04 maires, et 10 responsables des services techniques déconcentrés dans la région de DIANA, en décembre 2020 (**PJ20 : Rapport de formation**);
- 20 Organisations de la Société Civile, 07 maires, et 10 responsables de services techniques déconcentrés dans la région Menabe, dans le district de Morondava en juin 2021 (**PJ21 : Rapport de formation**);
- 10 Organisations de la Société Civile, 04 maires et 8 conseillers communaux et 10 services techniques et dans le district d'Ambanja en septembre 2022; (**PJ22 : Rapport de formation**)
- 10 maires et conseillers dans le district de Moramanga, région Alaotra Mangoro où se situe la mine du projet Ambatovy (en septembre 2022, **PJ 23 Rapport de formation**);

Ces sessions ont été dirigées par l'équipe de l'OSCIE en collaboration avec le collège de la Société Civile au comité national ITIE.

Organisation des conférences sur la norme ITIE et actions de sensibilisation sur la contribution économique du secteur des industries extractives, le potentiel pétrolier de Madagascar pour les étudiants des grandes Ecoles et institut de formation :

- Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM) en septembre 2020 et décembre 2022, **(PJ 24 , Rapport de conférence et formation)**
- Institut d'Etude Politique (IEP) le 30 novembre 2022 **(PJ25, Rapport de conférence)**
- Faculté d'Economie, de Gestion et de Sociologie (EGS), le 30 mai 2023 **(PJ26, Rapport de Conférence)**

Dissemination :

1-Dans les régions : DIANA en décembre 2020 et Menabe en juin 2021, 60 exemplaires de l'extrait des rapports ITIE 2017 -2018 pour les Organisations de la Société Civile, maires, et responsables de services techniques déconcentrés **(Rapport de formation ci-dessus)**

2-Dans le district d'Ambanja en septembre 2022 et district de Moramanga en novembre 2022 50 exemplaires de l'extrait du rapport assoupli ITIE 2019 -2020 pour les Organisations de la Société Civile, maires, et responsables de services techniques déconcentrés (**rapport de formation ci-dessus**).

3-Dissemination de l'extrait du rapport assoupli 2019-2020, des résultats des travaux d'analyse de la contribution du secteur extractif (2010-2018) et la quantité exportée pour les internautes et le public dans la page Facebook de l'OSCIE. Disponible sur:

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=771308294234867&set=pcb.771308977568132>

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=673697297329301&set=pcb.673699690662395>

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=685532729479091&set=pcb.685536366145394>

4-Organisation des séances de restitution des résultats des travaux d'analyse de la contribution du secteur des industries extractives réalisés par l'OSCIE sur la base des rapports ITIE (2010-2028) aux entités suivantes: journalistes; QMM, AMBATOVOY , BCM, OMNIS . (PJ 27 Procès verbaux de rencontres)

C-Etude-Analyse-débat

1-Analyse des cadres légaux et réglementaires et les retombées du secteur pétrolier 2010-2018 (PJ28 , rapport de l'analyse)

2-Etude de la contribution du secteur des industries extractives pour la période du 2010-2018 réalisée par l'OSCIE en 2020 et restituée en 2021 (PJ 29, rapport de l'analyse)

3-Tenue des sessions d'échange et de réflexion des acteurs régionaux sur le développement des projets extractifs et de protection de la biodiversité dans la région Melaky (PJ 30, rapport de mission). Le débat était basé sur les contributions du secteur des industries dans les rapports ITIE

4-Organisation d'un débat télévisé en octobre 2020 en collaboration avec TI-MG portant : Contribution du secteur des industries extractives à la relance économique post-covid 19. Les panelistes étaient : un représentant de la Chambre des Mines, le Chef de file du collège de la Société Civile, un représentant de l'Administration et un économiste. **Disponible sur:**

<https://www.facebook.com/OSCIEOsc/photos/a.112444943454542/363217951710572/>

<https://www.youtube.com/watch?v=8d6Y-EeT008&t=49s&fbclid=IwAROSRi8r-7Mi4x8KdvtugbsF6vbpMLIH8VkqxGKwqmUHfyRWHyEiDnQ8bMc>

5-Émission spéciale sur le secteur industries extractives et ses enjeux organisée par OSCIE. **Disponible sur:**

<https://www.facebook.com/OSCIEOsc/videos/1670389070048110>

<https://www.facebook.com/OSCIEOsc/videos/458366973030963>

6-Participation au débat télévisé sur la gouvernance du secteur extractif organisé par TI-MG en mars 2022 : la société civile, le secteur privé et l'administration y avaient participé. : disponible sur:

https://www.youtube.com/watch?v=4_q06iZ0k64&fbclid=IwAR0qOm1j2oxVM307OXhwAYya1d0NwOitCbmok4qGSO-Aze5_tv86-SDVwHM

II-Les actions conduites par PCQPV en collaboration avec les membres du collège:

--1 Afin de faciliter la compréhension des enjeux liés aux contrats miniers, une vidéo de sensibilisation et d'appel à action en faveur de la divulgation et de la transparence des contrats miniers a été publiée en décembre 2021 sur la page YouTube de TI-MG disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=BhzHu00n3lo> .

2—Dans le cadre du mouvement #DiscloseTheDeal de PCQVP, la coalition PCQVP Madagascar a mené une activité de sensibilisation sur « L'importance de la publication et de la transparence des contrats miniers » à Madagascar, en utilisant les informations fournis par l'EITI sur la thématique et le rapport de réconciliation 2018 de l'ITIE-Madagascar.

PCQVP Madagascar, 2021, L'importance de la publication et de la transparence des contrats, disponible sur : <https://pwp.org/fr/publications/?page=2>

3— PCQVP Madagascar a organisé un atelier national sur l'importance de la publication et la transparence des contrats en date du 07 décembre 2021, durant lequel les exigences ITIE 2019 2.4 sur la transparence des contrats ont été minutieusement présentées à l'assistance.

(PJ : PCQVP-METAM_07dec2021_transparence-contrats ; PCQVP-METAM_07dec21_Cadre-reglementaire ; PCQVP-METAM_07dec21_Engagements ; PCQVP-METAM_07dec21_Presences ; PCQVP-METAM_Rapport narratif final ; Publication sur la page Facebook de TI-Mg du 07 décembre 2021 : <https://www.facebook.com/transparencymadagascar>)

4— Dans le cadre de ses recherches intitulés « Les impacts d'une exploitation minière à grande échelle : Cas de la mine de Rio Tinto QMM » en 2021, PWYP Madagascar a évalué la redistribution des redevances, ristournes, frais d'administration minière et les dons au niveau les Collectivités territoriales impactées par la mine (Source : Rapport ITIE 2017-2018).

PWYP Madagascar, 2022, Large-Scale Mining's Impact : A Case Study of Rio Tinto Mine in Madagascar : Weir Threshold and Buffer Zone Reduction in Mandena, p.88-89, disponible sur : <https://pwyp.mg/fr/publications/?page=1>

5— En mars 2022, PCQVP Madagascar a organisé un Forum de haut niveau sur la transparence des industries extractives à Antananarivo dans le but de renforcer le plaidoyer en faveur de la transparence des contrats et d'engager les parties prenantes. Deux discussions en panel ont été organisées sur les thèmes suivants : « Comment résoudre durablement les problèmes sociaux et environnementaux induits par l'exploitation de Rio Tinto QMM à Mandena ? » et « La transparence des contrats extractifs en pratique : partage d'expériences et défis à relever »

(PJ : PCQVP-METAM_Rapport narratif final, Publication sur la page Facebook de PCQVP Madagascar du 11 mai 2022 : <https://www.facebook.com/PCQVPMG>)

6— Pour le cadre de sa mission de plaidoyer, PCQVP Madagascar a procédé à une collecte de signature au niveau national pour l'insertion du volet transparence et divulgation des contrats dans le nouveau code minier de Madagascar. Une pétition a également été lancée en ligne sur la plateforme Avaaz.

(PJ : PCQVP-METAM_Rapport narratif final, Pétition lancée en ligne via la Plateforme Avaaz : https://secure.avaaz.org/community_petitions/fr/pouvoir_executif_et_legislatif_assurer_linsertion_de_transparence_des_contrats_dans_le_nouveau_code_minier/?cqnLetb&utm_source=s_haretools&utm_medium=copy&utm_campaign=petition-1513988-assurer_linsertion_de_transparence_des_contrats_dans_le_nouveau_code_minier&utm_term=cqnLetb%2Bfr)

7—A la date du 27 avril 2022, PCQVP Madagascar a conduit une activité de mobilisation communautaire et citoyenne sous la forme d'un Flashmob afin de mener une action non-violente permettant de réclamer la divulgation et la transparence des contrats dans le secteur extractif.

(PJ : Publication sur la page Facebook de PCQVP Madagascar du 27 avril 2022 : <https://www.facebook.com/PCQVPMG>)

8—Dans le cadre de son projet Social Bonds, PCQVP Madagascar a organisé le 31 mars 2023 un atelier de réflexion sur les minerais de transition et la transition énergétique à Madagascar, durant lequel des informations tirées du rapport EITI assoupli 2019-2020 sur la production des minerais de transition existant à Madagascar ont été mis en exergue. Le communiqué est disponible sur <https://pwyp.mg/fr/actualites/communiquede-presse-2/>

(PJ : PCQVP-SB_31mars23_Minerais-de-transition)

9—Dans le cadre du programme « Malagasy Youth Against Corruption Summit », TI-MG a organisé une session de partage avec les sympathisants sur les enjeux et les vulnérabilités de corruption du secteur extractif à Madagascar : Mines artisanales, Mines industrielles et les mines de transition. Cette session a permis de partager les apports du secteur extractif (en termes de productions, de revenus fiscaux et emplois) tirés du rapport ITIE 2019-2020.

(PJ : TIMG-MYACS_14june2023 ; Publication sur la page Facebook de TI-MG du 14 juin 2023 : <https://www.facebook.com/transparencymadagascar>)

Obstacles à la participation

6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation (disclosure@eiti.org) au plus tard à la date de début de la Validation.

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.	Absence de restrictions à la liberté d'expression, d'association et de fonctionnement des représentants de la société Civile,

2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.	Les représentants de la société civile ont agi librement dans le cadre du processus ITIE
2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.	Les représentants de la société civile n'ont pas d'obstacle de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE
2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.	Les représentants de la société civile ont participé de façon proactive à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.
2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.	Les représentants de la société civile ont martelé mainte fois lors de la réunion du comité et des ateliers, colloques sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, n'ont pas été interpellés et ni intimidés.

Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
RABENANDRASANA Clément	clementzarabena@gmail.com	25 juin 2023	
Ndranto Razakamanarina	ndrantorazakamanarina@gmail.com	25 juin 2023	
Hasina Valéry Ramaherison	vramaherison@transparency.mg	25 juin 2023	
Tolojanahary Robivelo Andrianalizah	tolotra.andrianalizah@gmail.com	25 juin 2023	

Harinaivo RAMANANTOANINA	rilaidama@yahoo.co.uk	25 juin 2023	
RABEMIAFARA Lalao Manamirindra	rindra@mcmad.mg	25 juin 2023	
RALISON Andrianalisoa Vonimanitra	voniralison@gmail.com	25 juin 2023	
RATSIMBA RABEJAONA Nadia	nadiajuriste.msis@gmail.com	25 juin 2023	

Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?

6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?
7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

